



Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le  
10 décembre 2015

### L'édito

## Faisons-nous entendre et défendons l'Ecole !

La victoire au tribunal administratif du SNUipp-FSU du Var sur les temps partiels, les différentes annonces sur les salaires (hypothèse d'un dégel du point d'indice et d'une augmentation de l'ISAE) permettent de démontrer, si besoin était, que le syndicalisme peut encore permettre d'améliorer nos conditions de travail et de vie.

Mais un syndicalisme de lutte et de progrès social, pas un syndicalisme d'accompagnement qui a déjà baissé les bras face aux politiques libérales. Tous ensemble nous sommes une force qui ne peut être arrêtée lorsque nous sommes réunis ! Se syndiquer au SNUipp-FSU c'est justement permettre le rassemblement de ces forces dans un même syndicat. C'est donner les moyens au SNUipp-FSU d'être le plus démocratique dans ses prises de décision et donc le plus efficace. Plus que jamais nous avons besoin de cette unité car face à nous de nombreux combats restent à mener :

- des créations de postes massives
- la mise en place d'une formation continue de qualité pour tous
- la revalorisation des salaires et de l'ISAE
- la baisse de notre temps de travail : les 108h sont un fourre-tout, utilisées pour tout nouveau dispositif, elles ne suffisent plus. Quant à notre temps de présence devant élèves : est-il normal que cette question n'ait jamais été abordée alors

que nous faisons partie, en Europe, des enseignants qui travaillent le plus ?

Toutes ces revendications sont légitimes et sont autant de solutions pour améliorer l'Ecole.

A quand un gouvernement qui croit réellement en son Ecole et ses enseignants ? A quand un véritable projet d'investissement dans l'Ecole ?

Un tel projet coûterait bien moins que les 50 milliards donnés aux grands patrons et sensés relancer l'emploi. Avec 1 milliard seulement nous pourrions créer 30 000 emplois et aligner l'ISAE sur l'ISOE du second degré par exemple !

Pourtant l'Ecole est un investissement « rentable » mais la France n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Le dernier rapport de l'OCDE en donne encore la preuve : le montant de l'investissement dans l'Education en France est inférieur de 20% à celui des autres pays comparables de l'OCDE !

C'est à nous, enseignants, à nous faire entendre pour imposer cette idée et contraindre le gouvernement à choisir l'Ecole comme levier social, économique et culturel notamment pour faire obstacle aux idées fascistes et obscurantistes qui parcourent le monde.

**Clément KERIEN**  
Secrétaire général adjoint  
du SNUipp-FSU Var



## Sommaire

- Page 1 Édito.
- Page 2 Syndicalisation.
- Page 3 Groupe de travail mouvement.
- Page 4 CHS-CT 27 novembre.
- Page 5 CUI, action retraités
- Page 6 Les différentes commissions.
- Page 7 à 14 Affiches campagne pour l'école
- Page 15 RISTT stages
- Page 16 Bulletin d'adhésion

Directeur de publication : André TOUVIER  
Mensuel : n° 280

Prix au numéro : 0,76 E  
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337  
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point

Av. Curie 83160 LA VALETTE  
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34  
E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr) Site : <http://83.snuipp.fr>



# Se syndiquer ? Mais pourquoi ?



Au vu du contexte social actuel, de la dégradation de nos conditions de travail et de nos conditions de vie, « **se syndiquer ou non ?** » doit être une question que chaque salarié doit se poser.

En effet, comment protéger nos acquis sociaux? Comment obtenir des avancées concrètes sur nos revendications salariales? Comment améliorer nos conditions de travail? Comment faire reculer le gouvernement sur le dossier des retraites? Comment sauver notre sécurité sociale? Comment construire un rapport de force favorable aux salariés? ... Pour les militants du SNUipp-FSU la réponse est évidente, il faut se réunir autour d'un outil efficace de défense individuelle et collective : le SNUipp-FSU.

**Plus de syndiqués, c'est un syndicat plus fort...**

Renforcer le 1<sup>er</sup> syndicat de la profession qui, chaque semaine, accompagne et défend des collègues est essentiel. L'aider à obtenir des avancées collectives significatives pour la profession comme dernièrement sa victoire sur l'organisation du temps partiel l'est

tout autant.

On ne le dira jamais assez, **notre force c'est le nombre. L'histoire nous l'a montré à maintes reprises, toutes nos victoires ont été acquises dans des luttes réunissant un maximum de collègues. Par conséquent, il est primordial de se syndiquer massivement au SNUipp-FSU afin d'améliorer le rapport de force instauré face à l'administration.**

Ceci est d'autant plus vrai qu'au SNUipp-FSU chaque syndiqué-e peut faire entendre sa voix, exprimer ses idées, ses revendications, ses doutes, ses désaccords. Etre d'accord sur tous les sujets que traite le SNUipp-FSU est une utopie. La diversité d'opinions (et de tendances) au sein du SNUipp-FSU en fait la richesse. Les débats menés sur tous les sujets visent à trouver un consensus pour que chacun-e se saisisse des revendications, les fasse connaître sur son lieu de travail et ainsi devienne acteur des luttes à mener.

**Alors n'hésitez plus, dès à présent, syndiquez-vous ...**

**Plus de syndiqué-es c'est une section départementale encore plus réactive....**

Répondre au téléphone, aux mails, accompagner des collègues, organiser des rencontres syndicales,...., en résumé militer demande du temps, beaucoup de temps. Plus le SNUipp-FSU Var comptera de syndiqué-es, plus la section départementale bénéficiera d'heures de décharge et plus elle sera disponible et réactive pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux de la profession.

**Alors n'hésitez plus, syndiquez-vous....**



**Plus de syndiqué-es c'est également une assise financière plus importante...**

L'entretien d'un local, les impôts locaux, les abonnements et connexions numériques, les déplacements dans les écoles les plus éloignées du siège, l'organisation de stages syndicaux, l'impression d'un bulletin mensuel, l'achat de matériel pour les actions, et la liste n'est pas close : tout cela a un coût. **Le SNUipp-FSU ne vit qu'avec l'argent des cotisations syndicales.** Sans cet apport, le SNUipp-FSU ne peut vivre et ne peut défendre au quotidien la profession. **Sachez que vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois (en version papier ou sur internet : <https://adherer.snuipp.fr/83>) et que 66% de votre cotisation vous est remboursée en crédit d'impôt.**

**Alors n'hésitez plus, syndiquez-vous ...**



## Mouvement 2016 des personnels.

Compte-rendu SNUipp-FSU du premier groupe de travail consacré à la prochaine circulaire.

Un groupe de travail s'est tenu le 30 novembre à la DSDEN pour échanger sur la future circulaire MOUVEMENT (3 SNU, 2 SE, 1 SNALC).

### Calendrier

- La saisie aurait lieu du 21 au 31 mars (midi).
- Le groupe de travail sur les priorités se tiendrait le 28 avril.
- La CAPD 1er Mouvement se tiendrait le 19 mai et la CAPD 2nd Mouvement se tiendrait le 24 juin.
- Le Groupe de Travail relatif à l'appel particulier se tiendrait quant à lui le 2 juin.

Le SNUipp-FSU a rappelé notamment :

- Son opposition aux postes à profil.
- Son opposition à un vivier de circonscription des candidats aux postes de conseillers pédagogiques puisque le CAFIPEMF certifie les spécificités requises.
- Son opposition à la méthode actuelle d'affectation des TRS sur les regroupements en circonscription.

Seul le SNUipp-FSU a proposé une méthode de travail pour remédier à cela :

- Les regroupements sont réalisés en circonscription.
- Les TRS nommés à TD et à TP reçoivent les regroupements par mail.
- Ils signalent s'ils souhaitent conserver leur regroupement s'il est reconduit à l'identique.
- Ils classent les regroupements dans l'ordre de préférence.
- Ils signalent s'ils favorisent la géographie ou le pédagogique (maternelle ou élémentaire).
- Les affectations sur les supports se font dans le cadre d'un groupe de travail paritaire afin de garantir équité et transparence.

Lors du Groupe de Travail, le travail se ferait circonscription après circonscription selon l'algorithme suivant :

- Les TRS désirant conserver leur regroupement reconduit à l'identique sont traités en priorité.
- Les collègues sont classés par ancienneté à TD sur le poste de TRS dans la circonscription.
- Les TRS travaillant à temps partiel sont traités dans ce cadre-là et en aucun cas affectés sur des regroupements réservés à l'avance et construits à 50 ou 75%.

Ce groupe de travail aurait lieu le 1er juillet.

Lors de la CAPD de janvier, le DASEN rendra ses arbitrages sur l'ensemble des propositions.

### Détachements

La DSDEN souhaite mettre fin au fait de conserver pour une année le poste acquis à titre définitif lorsqu'un collègue devient stagiaire dans le 2nd degré. Le SNUipp-FSU s'est opposé, tout comme le SE, à cette proposition.

### Barèmes

Le SNUipp-FSU a demandé l'abandon des points enfants dans le barème devant l'injustice engendrée au regard des collègues ne pouvant pas en avoir notamment.



Sandra LICATESI  
Dir Mat Mignoné  
LA GARDE



Julien GIUSIANO  
TRB élém Mistral  
Solliès Pont



Isabelle JOUAS  
Mater Font Pré  
Toulon

### Vœux

Le SNUipp-FSU a de nouveau réclamé une 2nde saisie de vœux pour la 2nde phase du mouvement.

Il a demandé la création d'un code PRIMAIRE pour éviter les problèmes rencontrés tous les ans. Conjointement avec le SE, il a demandé la création d'un code DIRECTION sur les zones géographiques.

### Liste des postes

Le SNUipp-FSU a demandé que la liste des postes soit communiquée aux élus du personnel avant sa mise en ligne afin de vérifier qu'elle est bien à jour. Pour mémoire, des postes avaient été oubliés l'an passé et la liste a été corrigée suite à notre intervention pour que personne ne soit lésé.

### Postes d'IPEMF

Lorsqu'un poste d'IPEMF n'est pas pourvu au 1er mouvement, il était jusqu'alors défléché pour le 2nd mouvement informatisé.

Il y avait là un souci d'équité entre les participants au mouvement. En effet, un collègue demandant un poste d'IPEMF pouvait arriver sur l'école alors qu'un collègue demandant un poste d'adjoint sur l'école et ayant plus de barème ne pouvait quant à lui pas être affecté.

Le SNUipp-FSU a demandé que ces postes ne soient défléchés qu'après le 2nd mouvement et soient alors considérés comme des postes classiques d'adjoint.

### Bonifications/priorités

Le SNUipp-FSU a rappelé que les priorités étaient attribuées par le DASEN après le GT priorité. Il a demandé à ce que le Docteur Berthiau ne donne aucune indication aux collègues afin d'éviter des incompréhensions sur l'obtention ou non d'une priorité.

Le SNUipp-FSU a une fois encore demandé que les bonifications EDUCATION PRIOTAIRE soient attribuées à tous les personnels exerçant dans les REP, REP+ ou dans les écoles sorties du dispositif à la rentrée 2015 ( TRB et membres du RASED).

### TRB ASH

Le SNUipp-FSU a dénoncé la décision d'implanter ces 2 postes dans des écoles du département. En effet, en demandant TRB circonscription Draguignan, on peut être nommé sur un poste de TRB ASH.

Le SNUipp-FSU a demandé que ces postes-là soient implantés à la DSDEN du Var (plus avantageux pour les collègues en terme d'ISSR). A défaut, vos élu-e-s ont proposé que ces postes fassent l'objet d'un étiquetage particulier dans la liste des postes comme cela était le cas jadis pour les TRBFC.

### Postes fléchés

Le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité de défléchage de ces postes. Il a exigé que l'ancienneté sur ces postes soit effectivement prise en compte en cas de fermeture de classe dans l'école.

Vos élu-e-s ont également rappelé que tous les lauréats du CRPE depuis 2010 étaient considérés comme habilités en langue vivante et pouvaient donc parfaitement postuler sur ce type de poste.

## Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Compte-rendu SNUipp-FSU de la réunion du 27 novembre dernier.

Vendredi 27 novembre 2015, s'est tenu le premier CHS-CT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail départemental) de l'année scolaire 2015/2016. La FSU a fait lecture d'une déclaration liminaire qui parlait d'une part, des attentats parisiens et de l'application des mesures prises dans notre département dans le cadre de l'état d'urgence décrété par le gouvernement et d'autre part, de la réforme des collèges et des risques probables d'augmentation de souffrance au travail pour les personnels.

La FSU a rappelé la contradiction évidente dans les consignes de sécurité où il est stipulé que les parents ne doivent plus entrer dans les établissements mais où il faut éviter tout attroupement aux abords des écoles, collèges et lycées. L'inspecteur d'Académie a alors signalé que cette interdiction d'entrée était levée depuis le 23 novembre. Seules subsistent les consignes suivantes :

- présence d'un adulte à l'entrée des établissements,
- vérification de l'identité des personnes inconnues,
- contrôle visuel des sacs,
- pas d'attroupement,
- réalisation des exercices évacuation et confinement, même s'ils ont déjà été réalisés depuis la rentrée scolaire.

La FSU a rappelé que les enseignant-es n'étant pas assermenté-es ne sont pas habilité-es à exiger la présentation d'une pièce d'identité. Le DASEN a rappelé qu'il fallait fonctionner en bonne intelligence et qu'il n'était évidemment pas question de vérifier l'identité des personnes connues. Il a précisé qu'en cas de refus de présentation de pièce d'identité, il appartenait à la direction de contacter immédiatement les forces de l'ordre.

Le secrétaire du CHS-CT a regretté le manque de communication de la part de la DSDEN sur les incidents qui ont eu lieu dans le département depuis ces attentats (tirs sur l'aire toulonnaise, problème d'évacuation de l'école de Sillans), d'autant que ces informations doivent lui être transmises, puisque stipulé dans le compte-rendu de la dernière séance du CHS-CTD et dans la circulaire du BO de septembre 2015.

Ce BO propose les orientations stratégiques pour l'année scolaire en cours. Ces orientations constituent des priorités nationales et sont articulées autour de 4 axes :

- Réalisation et actualisation des DUER (document unique d'évaluation des risques)
- Renforcement des CHSCT et des dispositifs de santé et sécurité au travail
- Renforcement de la médecine de prévention
- Prévention des risques professionnels à enjeux (notamment les RPS : risques psychosociaux)

A propos des DUER et des fiches RPS, tous les établissements recevront très prochainement un mail avec un lien pour la mise à jour de ces DUER et pour renseigner les fiches RPS. La FSU a dénoncé le fait que ces informations ne soient pas adressées à tous et ne puissent donc pas être renseignées par tous les personnels mais seulement par les directeurs et chefs

d'établissement. La FSU s'est félicitée de l'existence dans les établissements du second degré de la mise en place de formations IPCS qui concerne aussi bien les personnels que les élèves et demande à ce qu'elle soient mises en place également dans le premier degré. L'Inspecteur d'Académie propose d'y réfléchir et de peut-être associer certains PE à des formations se déroulant dans le collège de leur bassin. La FSU a dénoncé le manque de médecins de prévention (même si depuis quelques années, l'académie en possède 2, un médecin par département suite aux nombreuses interventions de la FSU). Pour le Var, le nombre d'agents susceptibles de rencontrer ce médecin est de 13500.

En ce qui concerne les documents obligatoires, une synthèse a été réalisée par le rectorat : 93% des établissements varois ont réalisé un DUER, 92%, un PPMS, 42% ont réalisé au moins un exercice d'évacuation, 58% un exercice de confinement et 11% un exercice séisme. Dans notre département, nous comptons 530 écoles, 70 collèges et 24 lycées. Le rectorat entend bien d'ici la fin de l'année scolaire atteindre les 100% de participation pour tous les établissements.

Dans le cadre des questions diverses nous avons évoqué plusieurs sujets :

- Ecole Mistral à Toulon : travaux de l'ex hôpital Chalucet : nuisances sonores et poussières à proximité. L'Inspecteur d'Académie précise qu'avant tout chantier un plan de prévention est mis en place.
- Lycée Rouvière à Toulon : jets de pierres sur le terrain de sport et sur les logements de fonction.
- Ecole Sandro au Pradet : fuite au plafond et présence d'amiante dans le dortoir : les élèves ont été évacués et l'Inspecteur d'Académie précise qu'il va bientôt rencontrer le maire à ce sujet.
- Ecoles J ZAY et Hugo à la Seyne : intrusions, cambriolages et dégradations : les collègues ayant exercé leur droit de retrait ne seront pas sanctionnés et l'Inspecteur d'Académie va bientôt rencontrer le maire à ce sujet.

La FSU a rappelé également la diffusion d'une circulaire aux écoles concernant le droit de réserve qui ne s'applique qu'aux seuls personnels d'autorité. L'Inspecteur d'Académie a précisé qu'il s'agissait d'une erreur de routage.

Le prochain CHS-CTD aura lieu le lundi 21 mars.

N'hésitez pas à contacter vos élus SNUipp-FSU au CHSCT



Julien GIUSIANO  
TRB élém Mistral  
Solliès Pont



Sylvie BOURRELY  
Mater Gd chêne  
Rocbaron



## Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

## S'informer, débattre, construire, agir,

## ne restons pas isolé-e !

<https://adherer.snuipp.fr/83>

## Contrats aidés CUI-CAE

**Du nouveau pour les prolongations de contrat CUI-CAE au-delà des 24 mois.**

L'article 43 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi modifie le code du travail relatif **aux contrats aidés**. Les conditions de prolongation changent :

**Pour les salariés en CUI-CAE de 50 ans et plus** au terme du contrat de 24 mois, les conditions de prolongation sont élargies. Il est désormais possible de bénéficier d'une prolongation jusqu'à 60 mois de contrat même s'ils ne perçoivent pas les minimas sociaux requis précédemment. Il faut pour cela qu'ils soient reconnus par Pôle emploi comme « *rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi* ».

Par ailleurs, la seule condition de **reconnaissance de travailleur handicapé**, sans condition d'âge, permet toujours une prolongation du contrat jusqu'à 60 mois.

**Pour les salariés en CUI-CAE de 58 ans et plus** au terme du contrat de 24 mois ou de la prolongation jusqu'à 60 mois, il est dorénavant possible de bénéficier d'une dérogation « *jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite* ». Il n'y a pas d'autres conditions que l'âge dans l'article L5134-25-1 du code du travail.

Le préfet de la région PACA a modifié la circulaire émanant de la Direction régissant les emplois-aidés. C'est à Pôle emploi d'apprécier si les salariés de 50 ans et plus rencontrent « *des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi* ».

En cas de problèmes, nous contacter. Pour en savoir plus sur la circulaire du Préfet de région :

<http://83.snuipp.fr/spip.php?article1835>

**Syndiquez-vous**

**au SNUipp-FSU !**

**Paiement**

**de votre cotisation**

**en ligne**

**pensez à opter**

**pour le paiement en**

**ligne !**

**(de 1 à 4 versements)**

**<https://adherer.snuipp.fr>**



## Action nationale et unitaire des retraité-es

**Les retraité-es étaient dans l'action à Toulon le 24 novembre dernier.**

Les syndicats ont interpellé le Directeur des finances publiques du Var et en lui remettant une motion dénonçant les conditions de vie des retraités. Après 30 mois de gel des retraites et des pensions des régimes de retraite de base, l'annonce officielle d'une revalorisation de 0,1 % au 1<sup>er</sup> octobre, est perçue comme une véritable provocation : cela représente à peine le prix d'une baguette de pain par mois !

Ils réitérent leur revendication du retour à l'indexation des retraites et pensions du régime général comme des régimes complémentaires sur l'évolution générale des salaires avec une revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et exigent un vrai rattrapage de leur pouvoir d'achat. Les retraités sont 16,7 millions et représentent plus du quart de la population.

Dans le Var, environ 7% des retraités occupent un emploi pour compenser une pension insuffisante pour vivre. La retraite de droit direct brut avant prélèvements est en moyenne de 1250 euros dont 1600 euros pour les hommes et 900 euros pour les femmes. 70% des femmes retraitées du département perçoivent moins de 750 euros. 14% des retraités varois sont au seuil de pauvreté et 10% sont en dessous. 17% de retraités du Var renoncent de façon pérenne ou temporaire aux soins.

La retraite est un droit fondé sur la solidarité intergénérationnelle. La mobilisation de tous les retraités du public et du privé avec le soutien des actifs d'aujourd'hui, retraités de demain, est impérative pour obtenir la satisfaction de leurs revendications légitimes.



# Vos représentant-es du SNUipp-FSU du Var

Enseignantes et enseignants dans différentes écoles du département, elles et ils siègent dans les diverses commissions du Var pour représenter leurs collègues de travail.

## Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Elle est composée de 10 sièges pour les représentants des personnels et de 10 sièges pour l'administration. Il s'agit de la commission qui examine la totalité de votre carrière: promotions, Mouvement des personnels, départs en formation...

Dans notre département, suite aux élections professionnelles de 2014, le SNUipp-FSU compte 5 sièges et donc 10 élus du personnel :



Julien GIUSIANO  
TRB élém Mistral  
Solliès Pont



Sylvie BOURRELY  
Mater Gd chêne  
Rocbaron



Emmanuel TRIGO  
Elém Carnot  
Toulon



Isabelle JOUAS  
Mater Font Pré  
Toulon



Manuel SAMPAIO  
RASED  
St Maximin



Marie-Pierre BURLANDO  
Primaire  
Entrecasteaux



Virginie JACQUET  
Elém La Florane  
Toulon



Clément KERIEN  
TRB  
GAREOULT



Sandra LICATESI  
Dir Mat Mignoné  
LA GARDE



Daniel MADIE  
Dir élém Muraire  
Toulon

## Commission de réforme

Il s'agit de la commission qui examine les dossiers des collègues victimes d'accidents du travail. Cette commission compte 2 sièges pour les représentants du personnel, occupés par le SNUipp-FSU. Vos 2 représentants sont :



Isabelle JOUAS  
Mater Font Pré  
Toulon



Daniel MADIE  
Dir élém Muraire  
Toulon

## Action sociale

L'action sociale se compose de 2 instances :

- Commission Académique de l'Action Sociale (CAAS)
- Commission Départementale de l'Action Sociale (CDAS)

Ces commissions ont pour but de mettre en œuvre et développer les prestations d'action sociale (garde d'enfants, handicap, logement, secours exceptionnels...) pour l'ensemble des personnels relevant de l'Education Nationale (actifs, retraités, contractuels).

Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU et il est représenté par :

Jean-Pierre CALISTRI  
Directeur  
Élém Ronsard La Valette



## Comité Technique Spécial Départemental (CTSD)

Il est composé de 10 sièges pour les représentants du personnel. Il s'agit du comité qui examine les ouvertures/fermetures de classe, les implantations de postes de TRB ou de RASED et tout ce qui se rapporte à l'organisation du service. Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU qui compte 5 sièges et donc 10 élus du personnel. Cette délégation est composée de 5 représentants du 2nd degré et de 5 représentants du 1er degré. Vos représentants SNUipp-FSU sont :



Cédric TURCO  
Adj élém Hugo  
La Seyne



Florence DE CARLO  
Adj élém Pagnol  
Draguignan



Christophe LUQUET  
Dir. hôpital jour  
Cogolin



Julien GIUSIANO  
TRB élém Mistral  
Solliès Pont



Marie-Pierre BURLANDO  
Primaire  
Entrecasteaux

## Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN)

Ce comité se tient en Préfecture à la suite de chaque CTSD. Il examine les propositions de l'Education Nationale avant de les entériner officiellement.

Il est composé de représentants des collectivités territoriales (mairies, Conseil Général, Conseil Régional), de représentants des DDEN, des fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP), de l'Education Nationale et de représentants des personnels.

Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU qui compte 5 sièges sur 10. Vos représentants SNUipp-FSU sont :



Cédric TURCO  
Adj élém Hugo  
La Seyne



Aurélie SANCHEZ  
CLIS élém Valbertrand  
Toulon

Cédric et Aurélie siègent également au Comité Technique Académique.

## Commission Administrative Paritaire des directeurs de SEGPA

Cette commission compte 2 sièges pour les représentants du personnel. Elle est compétente pour tout ce qui relève de la carrière des directeurs de SEGPA.



André DE UBEDA  
Directeur Segpa  
Django Reinhardt Toulon

## Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Ce comité compte 7 sièges pour les représentants du personnel. Il examine la situation des établissements du département sur les conditions d'hygiène ou de sécurité. Il a également un rôle de prévention des risques psycho-sociaux (harcèlement...). Il a pouvoir de visite des établissements et de formuler des recommandations d'aménagement du poste de travail (travaux, modifications de fonctionnement...). Le SNUipp-FSU y siège au titre de la FSU qui compte 3 sièges et donc 6 représentants. Vos représentants SNUipp-FSU sont :

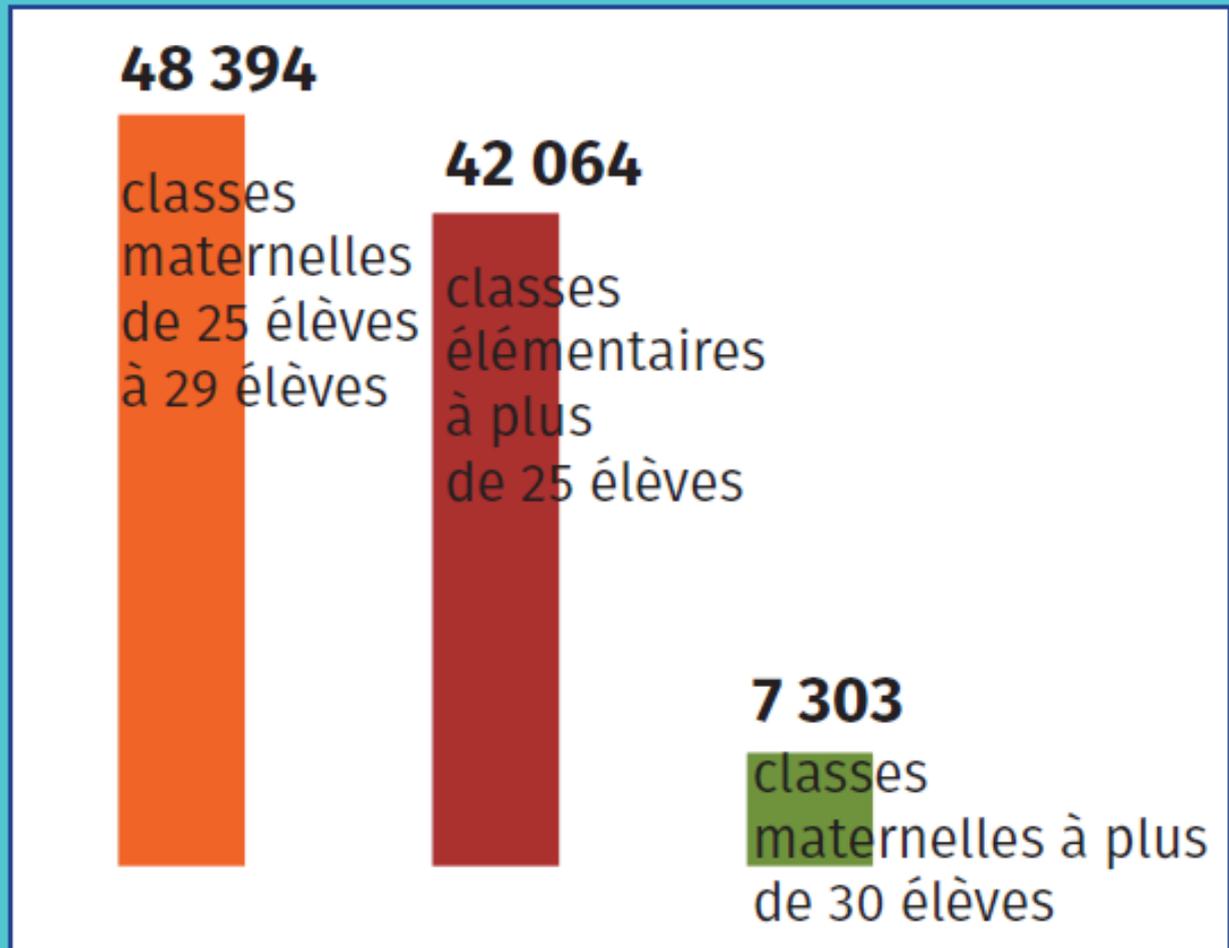


Julien GIUSIANO  
TRB élém Mistral  
Solliès Pont



Sylvie BOURRELY  
Mater Gd chêne  
Rocbaron

# 100 000 CLASSES SURCHARGÉES



Source : RERS 2015

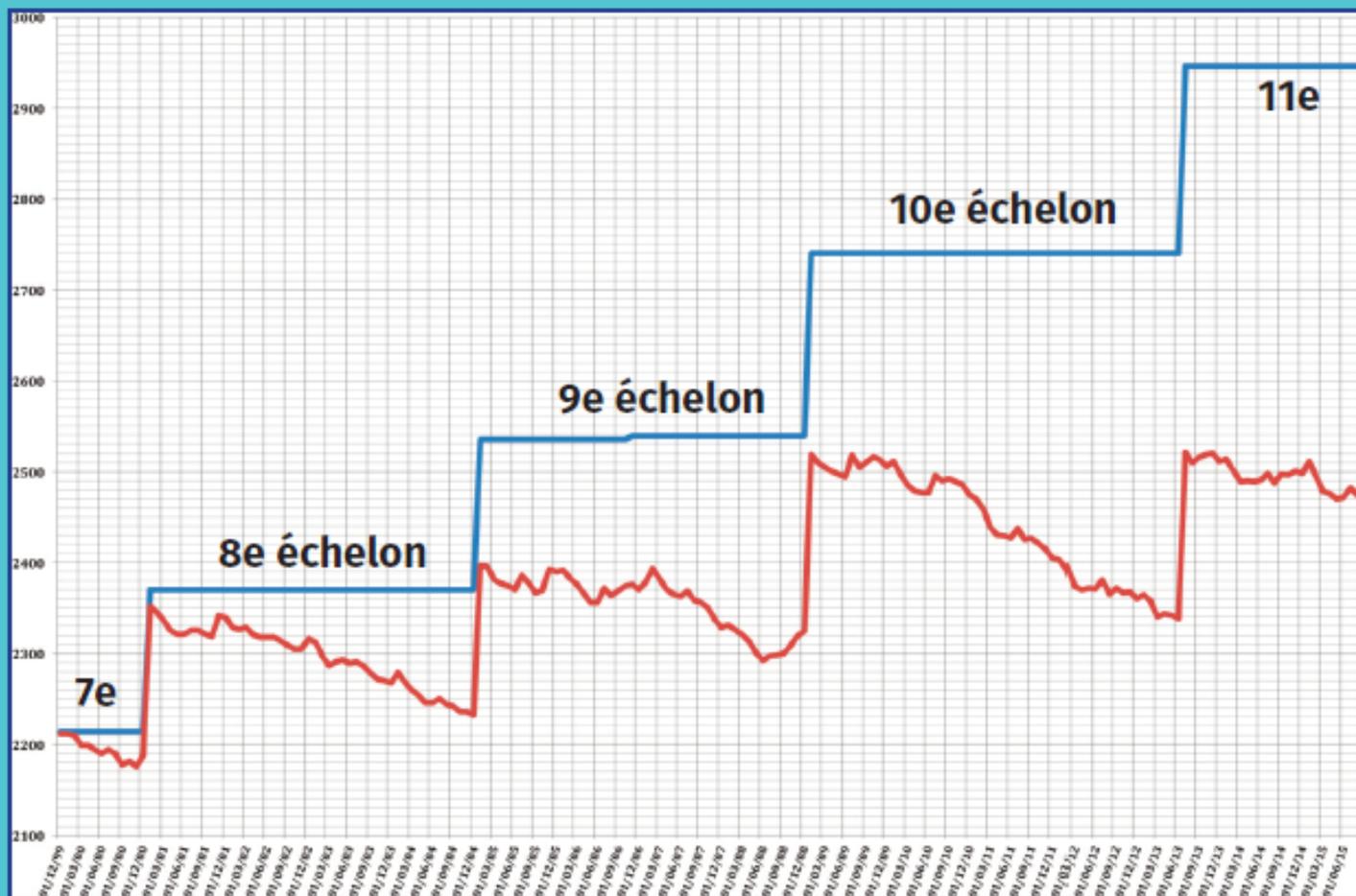
55% des classes maternelles et 27% des classes élémentaires comportent plus de 25 élèves.

**LA MOYENNE DE 23,7 ÉLÈVES PAR CLASSE  
EST BIEN TROMPEUSE...**

**CRÉER DES POSTES POUR  
ALLÉGER LES CLASSES**



# SALAIRE ESPÉRÉ ET SALAIRE RÉEL



Source : INSEE 2015

En bleu, le salaire d'une carrière de PE au choix.  
En rouge, la même carrière impactée par l'inflation  
et l'augmentation des cotisations retraites.

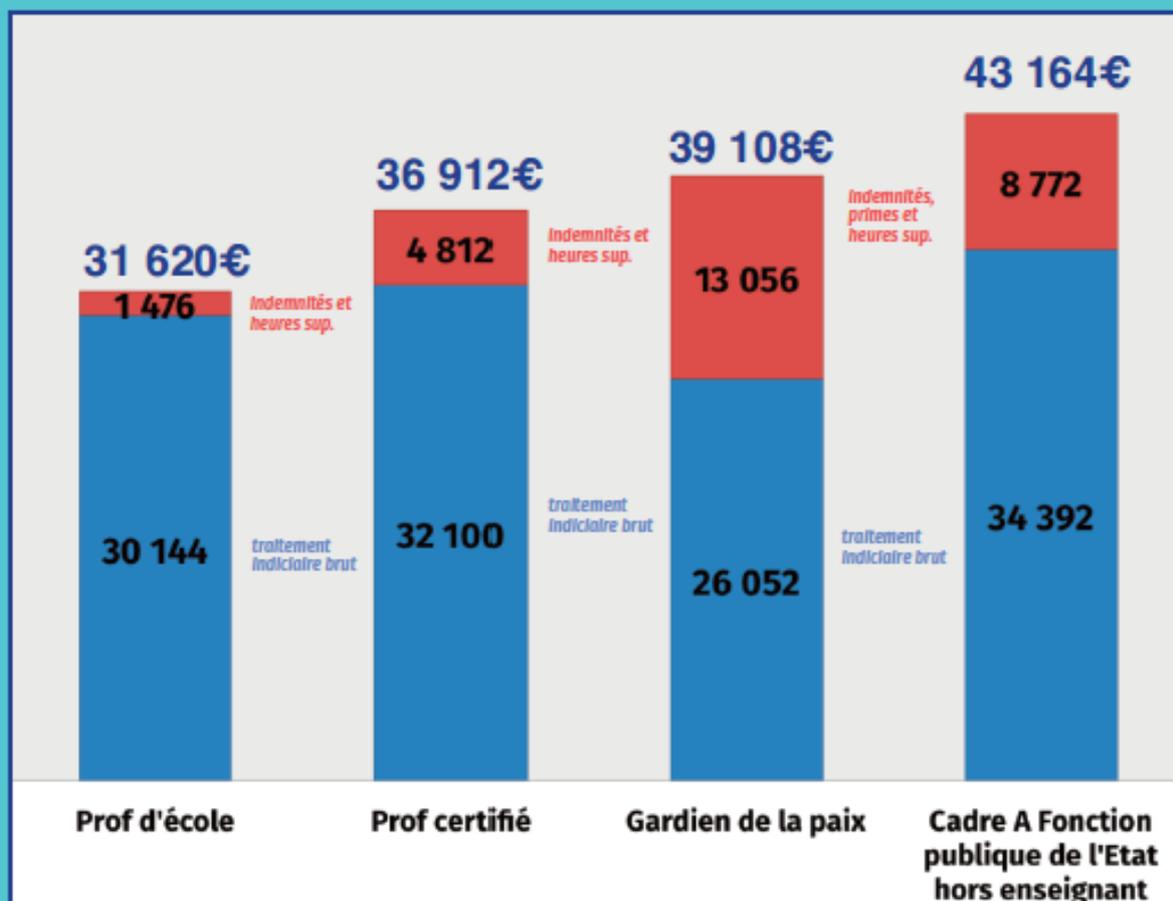
## UNE DIFFÉRENCE SAISSANTE !

Depuis 15 ans, nos carrières reculent à l'image d'un escalator  
qui descend mécaniquement sous le poids de l'inflation.

**40 000€ DE PERTES  
CUMULÉES DEPUIS 2000**



# INÉGALITÉS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Source : DGAFP 2014

Entre les PE et les certifiés, pourtant sur la même grille, les différences de traitement s'expliquent pour 1/3 par les indemnités, 1/3 par les heures supplémentaires et 1/3 lié aux carrières (ex-instits devenus PE, âge de départ en retraite et accès à la hors-classe).

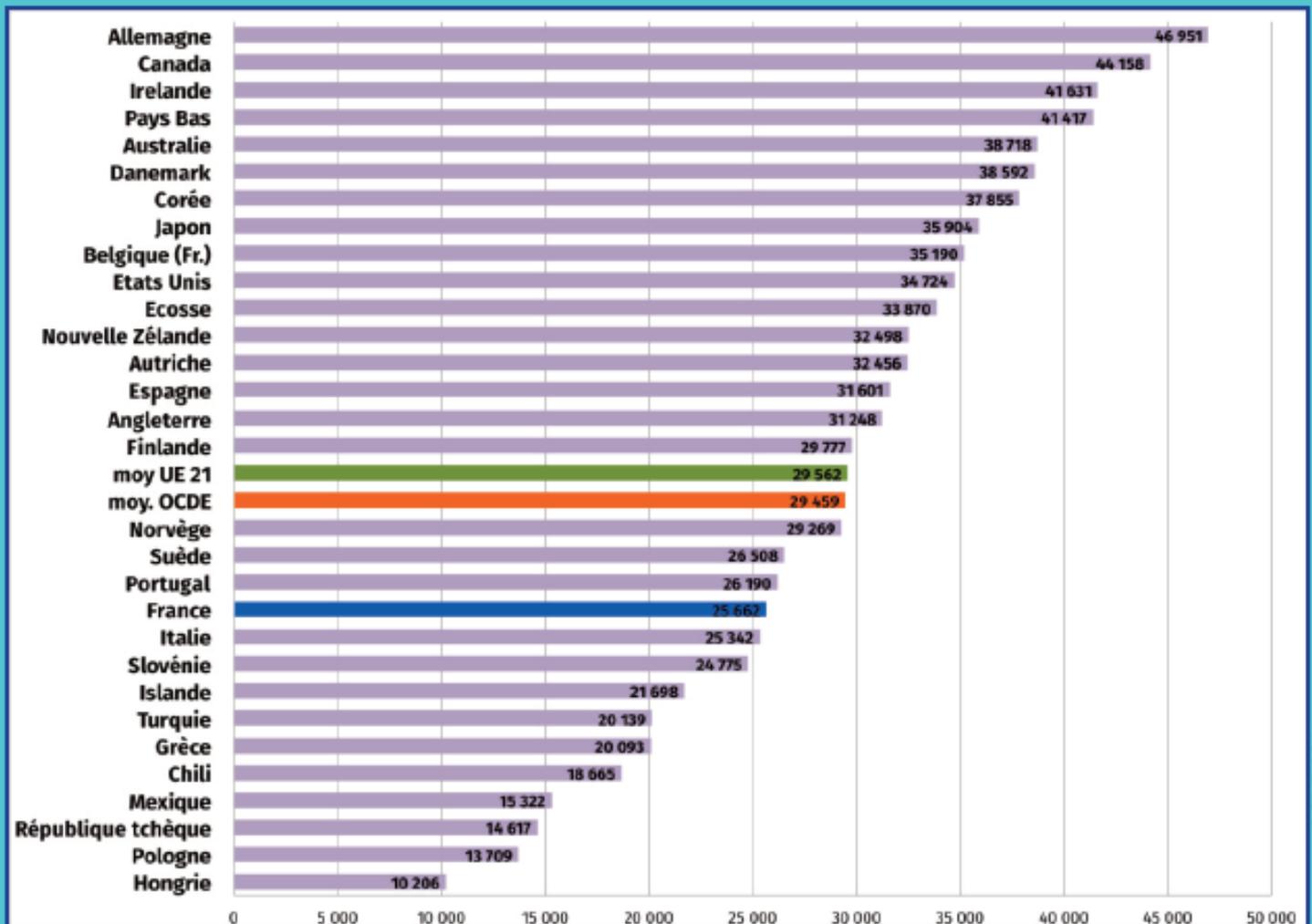
Dans la fonction publique d'Etat, la part des primes et indemnités dans les rémunérations atteint 20%.

Des catégories B, comme les gardiens de la paix, peuvent ainsi dépasser le niveau des enseignants. Pour autant leurs primes et indemnités ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension de retraite.

## LES PROFS D'ÉCOLE EN QUEUE DE PELOTON



# LES PROFS EN FRANCE LARGEMENT SOUS-PAYÉS



Source : OCDE 2014

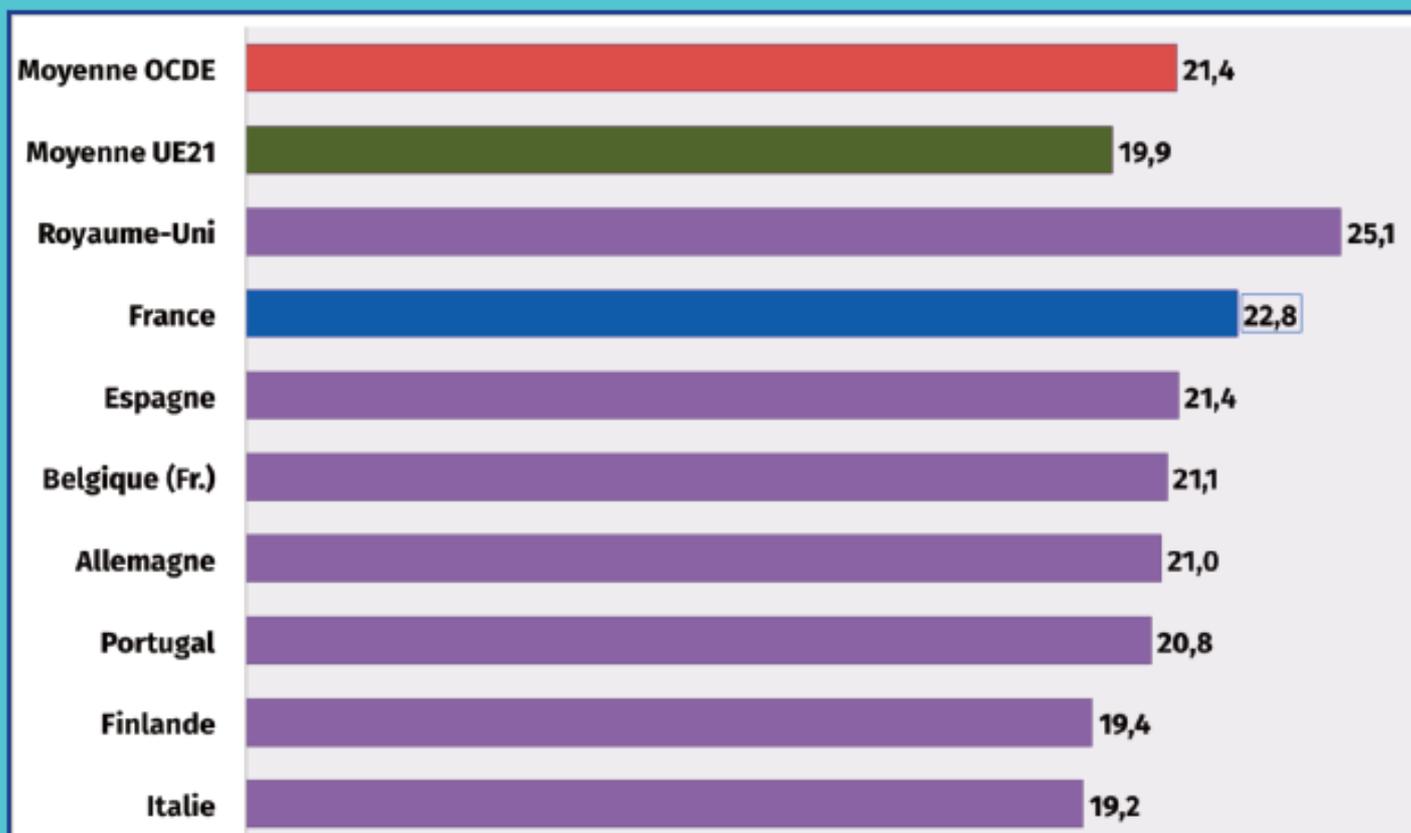
Après 15 ans d'exercice, les enseignants du primaire français sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois !

**4 032€ MENSUELS EN ALLEMAGNE, 2 557€ EN FINLANDE  
ET SEULEMENT 2 204€ EN FRANCE !**

**326€ POUR ATTEINDRE  
LA MOYENNE DE L'OCDE !**



# EFFECTIFS PAR CLASSE LA FRANCE EN TÊTE...



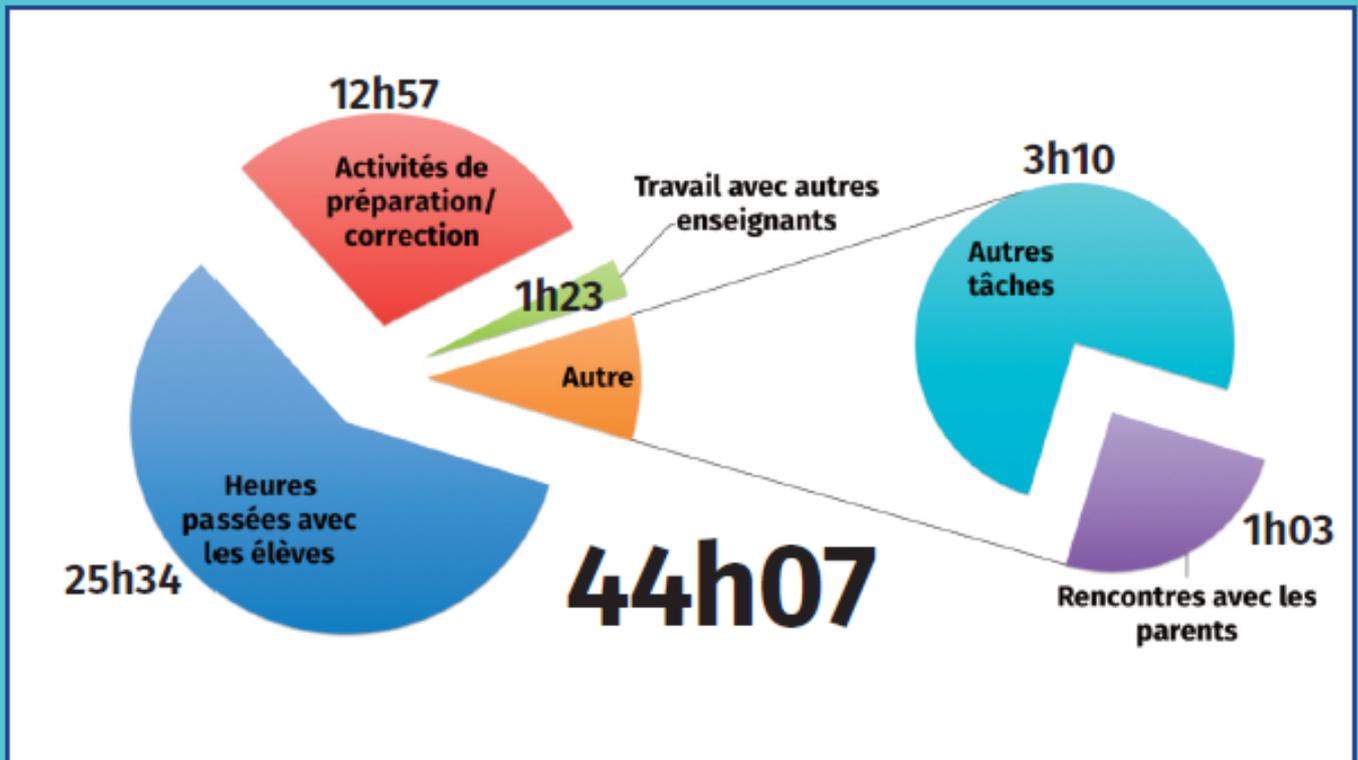
Source : OCDE 2014

Comparée à quelques pays européens similaires, la France a un nombre moyen d'élèves par classe élevé, supérieur de 1,8 par rapport à l'Allemagne et jusqu'à 3,6 par rapport à l'Italie. Seul le Royaume-Uni, au système éducatif des plus inégalitaires, se trouve au dessus.

**37 000 POSTES À CRÉER  
POUR REVENIR DANS LA MOYENNE**



# TEMPS DE TRAVAIL UNE SEMAINE À RALLONGE



Source : DEPP 2013

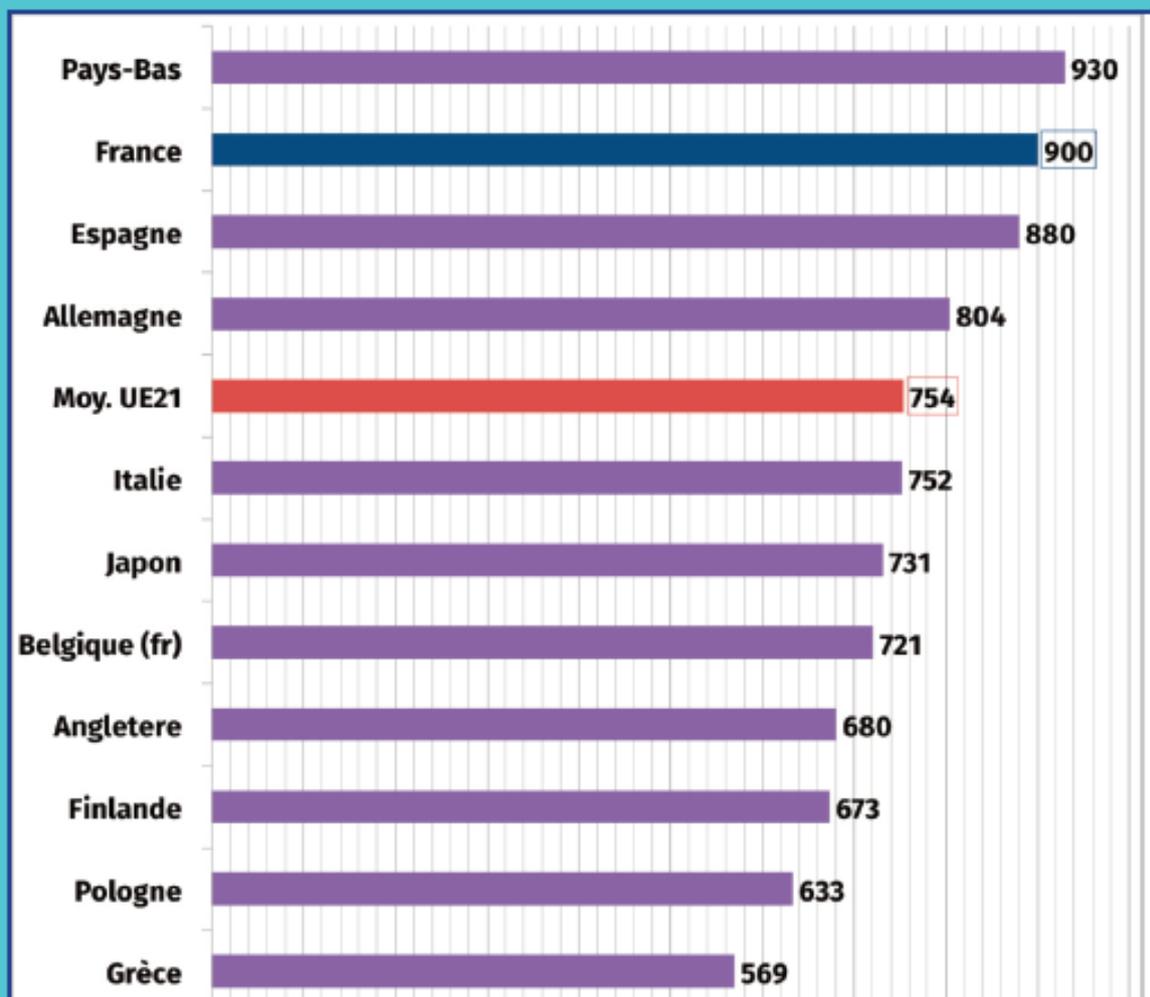
L'étude du ministère de 2013 (basée sur la réalité de 2010) montre que le temps moyen consacré au travail en équipe et aux relations avec les parents atteint 2h30 par semaine, soit quasiment le double du temps prévu dans les 108 heures.

Elle met également en lumière une moyenne de 3 heures consacrées aux « autres tâches professionnelles » dont la participation aux conseils d'école ou à la formation.

## IL EST URGENT D'ABAISSE LE TEMPS DE TRAVAIL !



# OBLIGATIONS DE SERVICE LA FRANCE EN TÊTE



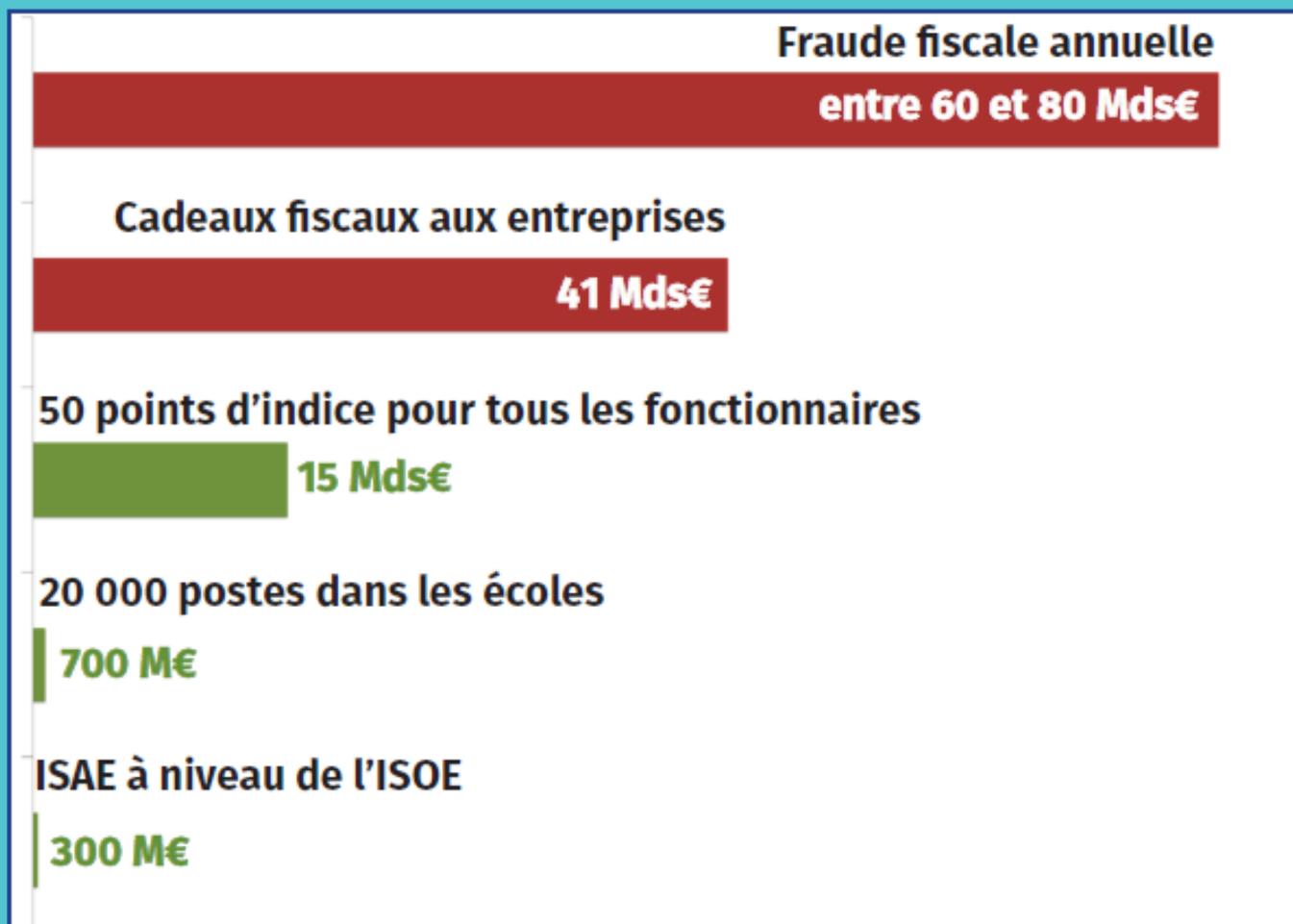
Source : OCDE 2014

En Europe, les obligations de service des enseignants des écoles français sont parmi les plus importantes avec 864 heures de classe à assurer auxquelles s'ajoutent 36h d'APC

**24H HEBDO ET 36H D'APC  
C'EST BEAUCOUP TROP !**



# PETITE COMPARAISON DE GRANDS CHOIX BUDGÉTAIRES



Source : Cour des Comptes et Budget de l'Etat

Le coût de quelques mesures emblématiques rompant avec l'austérité est faible en regard d'autres coûts ou décisions déjà actées.

**1 MILLIARD = 20 000 POSTES ET L'ISAE AU NIVEAU DE L'ISOE**

**INVESTIR DANS L'ÉCOLE,  
UN CHOIX POLITIQUE !**



# Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail.  
On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant permettant de déduire ce temps des 108 heures.

A l'ordre du jour : Actualité générale et locale, réactions dans vos écoles et suites à donner. Questions / réponses .

**Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.**

**A envoyer à l' IEN**

**48 heures avant une réunion sur temps de classe**

## Modèle de lettre à l' IEN

NOM / Prénom : .....

Ecole : .....

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, Circonscription de .....

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le ..... à .....

Date, Signature

**Mardi 12 janvier : Ecole élémentaire Régusse à 17h**

**Mercredi 13 janvier : Mater. Mignoné La Garde 8h30/11h30**

**Mardi 19 janvier : Mater. Vaillant La Seyne à 16h30**

**Mardi 1er mars : Ecole élémentaire Tourrettes à 17h**

**Mercredi 2 mars : Elem. Trois Quartiers Toulon 8h30/11h30**

D'autres RISTT seront bien entendu organisées tout au long de l'année.  
Le SNUipp-FSU tiendra des réunions dans tout le département.

## Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail ( Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 ).

Les enseignant-es ne sauraient être écarté-es de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi- journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le .....

L'enseignant-e de votre enfant n'assurera donc pas la classe ce jour-là.

Soyez persuadé-es que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

## Prochains stages du SNUipp-Var

### **Ecole publique, école privée : un choix de société**

**Au lycée Janetti de Saint-Maximin  
Jeudi 21 janvier  
avec Nico Hirtt**

**INSCRIPTION AVANT LE 21 DECEMBRE**

### **Préparer sa retraite**

**Au siège du SNUipp à La Valette  
calcul pension, revendications retraité-es  
Date à venir au printemps prochain.**

Prévision des stages à venir (Les précisions sur les lieux seront publiées ultérieurement).

### **La formation initiale et continue**

**À La Seyne, en mars (date à préciser)**

**Avec Sylvain Broccolichi**

### **Comprendre sa carrière**

**Jeudi 24 mars à Toulon avec des élu-es du SNUipp en CAPD**

### **L'immigration, une chance pour l'école de la république**

**À l'Université de La Garde le 1er avril 2016**

**Avec Marie-Rose Moro**

### **Syndicalisme et politique**

**(Lieu à définir, en juin)**

**Avec Karel Von**

**Les stages syndicaux sont ouverts à toutes et tous. Inscription un mois à l'avance.  
Chaque enseignant-e a droit à 12 jours de stage par an.**

# Bulletin d'adhésion 2015/2016

## Se syndiquer un acte de solidarité !

NOM : .....  
PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Téléphone portable : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de sortie de l'IUFM : .....

Adresse (Domicile) : .....

Code postal \_\_\_\_ Commune : .....

*Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.*

Email : .....@.....

Lieu d'exercice : .....

Poste : ADJ / DIR / TRB / CLIS / Adapt Autre : .....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité-e

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire Echelon : \_ \_

Nomination à  Titre Définitif ou  Titre Provisoire

Travaillez-vous à temps partiel ?  OUI  NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) : .....euros

Mode de paiement :  CCP  Chèque bancaire \*  CB en ligne\*\*\*

Prélèvements fractionnés\*\* ..... fois

\* les chèques multiples sont encaissés la 1ère semaine de chaque mois  
indiqué au dos du chèque, au plus tard le 5 juillet 2016.

\*\* Remplir et signer le formulaire « mandat SEPA ».

\*\*\* <https://adherer.snuipp.fr>

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite  
automatiquement.

(Possible seulement pour prélèvements automatiques)

*Je me syndique au SNUipp-FSU VAR afin de  
contribuer :*

*- à la défense des intérêts matériels et moraux des  
personnels actifs et retraités,  
- au développement du service public d'Education,  
- au maintien de l'unité de la profession dans un  
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et  
démocratique, dans une fédération renommée : la FSU  
(Fédération Syndicale Unitaire).*

*Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements  
ci-contre pour m'adresser les publications nationales  
éditées par le SNUipp-FSU.*

*Je demande au SNUipp-FSU VAR de me communiquer  
les informations professionnelles et de gestion de ma  
carrière auxquelles il a accès à l'occasion des  
commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces  
informations dans des fichiers et des traitements auto-  
matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27  
de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est  
révocable par moi-même dans les mêmes conditions que*

Date :

Signature :

**La cotisation à 34 %**

**-66%**

En réglant, par exemple, une cotisation de  
153 euros, vous bénéficiez d'une déduction  
fiscale  
et, depuis le 1/1/2012, à un remboursement si vous n'êtes pas im-  
posable.

Le coût réel sera donc de 51 euros.

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2015/2016 sera  
déductible des impôts/revenu 2016. Vous recevrez

**Chèques à l'ordre du SNUipp Var**



**SNUipp - FSU**

**A renvoyer au**  
**SNUipp VAR Trésorerie**  
**Immeuble Le Rond Point**  
**Av. Pierre et Marie Curie**  
**83160 LA VALETTE**

## Grille de cotisations 2015/2016

Instituteurs		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
9	163	53.79
10	172	56.76
11	186	61.38

Professeur des écoles		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
3	115	37.95
4	142	46.86
5	149	49.17
6	154	50.82
7	163	53.79
8	175	57.75
9	187	61.71
10	202	66.66
11	217	71.61

ESPE		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Étudiants	52	17.16
Stagiaires	81	26.40

PE hors classe		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
HC 1	154	50.82
HC 2	174	57.42
HC 3	187	61.71
HC 4	211	69.63
HC 5	228	75.24
HC 6	243	80.19
HC 7	269	88.77

Ajouter selon situation	
Dir. classe unique	3
Dir. 2 à 4 classes	8
Dir. 5 à 9 classes	12
Dir. 10 classes et plus	16
Enseignant Spé.	8
Maître formateur	8
Conseiller Péda.	12
Directeur SEGPA	20

Retraités		
	Euros à payer	Coût réel (après crédit d'impôt)
Moins de 1000 €/mois	81	26.73
Entre 1000 et 1500 €/mois	98	32.34
Entre 1500 et 2000 €/mois	111	36.63
Plus de 2000 €/mois	130	42.90

Autres contrats		Euros à payer	Coût réel (après crédit d'impôt)
AVS-EVS-AED	36	11.88	

	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Dispo/Congé parental	83	27.39
1/2 temps échelons 3 à 7	97	32
1/2 temps échelon 8 et plus	Pro rata	
75% et 80 %	Pro rata	

**NB:** pour chaque adhésion, le SNUipp 83 reverse 78 € au SNUipp national.